



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE

PLENIERE DU CONSEIL GENERAL

Mercredi 25 février 2026, Hôtel de Ville de Sierre
(18h30)

En la présence du Conseil municipal

ORDRE DU JOUR

- 1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17 décembre 2025**
- 3. Election du bureau du Conseil général**
 - a. Présidence
 - b. Vice-présidence
- 4. Postulat « Pour l'introduction d'un budget participatif » du 25 novembre 2025**
 - a. Développement du postulat
 - b. Votation
- 5. Postulat « Rues de la Signièse et de Guillamo sans chicanes » du 25 novembre 2025**
 - a. Développement du postulat
 - b. Votation
- 6. Interpellation relative à l'usage des engins pyrotechniques**
- 7. Interpellation relative au démantèlement de Graben**
- 8. Interpellation relative au remplacement du revêtement de la passerelle de la gare de Sierre**
- 9. Informations de la Municipalité**
- 10. Divers**

Tony SABINO
Président du Conseil général

Tony SABINO

Bonsoir à tous, il est 18h31. Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux. Mesdames et Messieurs de l'administration communale, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, chères citoyennes, chers citoyens. Au nom du bureau du Conseil général, je vous souhaite la plus cordiale des bienvenues dans cette Grande Salle de l'Hôtel de Ville pour la première assemblée plénière de l'année 2026, avec une attention particulière pour Mme Irene CASIMIRO

qui intègre le Conseil général de Sierre. Nous lui adressons nos félicitations les plus chaleureuses. En ce jour, nous avons une pensée toute particulière pour notre collègue conseiller général, M. Carmelo IAIA, qui a siégé à nos côtés durant cette législature et qui nous a récemment quittés. Nous tenons à adresser nos plus sincères condoléances ainsi que toute notre sympathie à sa famille et à ses proches en ces moments de deuil. Nous observons une minute de silence (*Minute de silence*). Merci. Pour les personnes du public qui assisteraient pour la première fois à une séance plénière du Conseil général, je vous rappelle que vous ne pouvez pas intervenir durant la séance, si bien que je vous demanderai d'observer le silence durant les débats. Je vous demanderai également de bien vouloir mettre en veille vos téléphones portables. Notre assemblée plénière peut débuter. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, vous avez été convoqués et avez reçu les documents dans les délais prescrits par notre règlement. Je remercie Mme Sabine REY pour la transmission des documents. Voici l'ordre du jour établi par le bureau en collaboration avec le Conseil municipal :

1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17 décembre 2025
3. Election du bureau du Conseil général
 - a. Présidence
 - b. Vice-présidence
4. Postulat « Pour l'introduction d'un budget participatif » du 25 novembre 2025
 - a. Développement du postulat
 - b. Votation
5. Postulat « Rues de la Signièse et de Guillamo sans chicanes » du 2 février 2026
 - a. Développement du postulat
 - b. Votation
6. Interpellation relative à l'usage des engins pyrotechniques
7. Interpellation relative au démantèlement de Graben
8. Interpellation relative au remplacement du revêtement de la passerelle de la gare de Sierre
9. Informations de la Municipalité
10. Divers

Y a-t-il des interventions concernant l'ordre du jour ? Si tel n'est pas le cas, je considère l'ordre du jour comme accepté.

1. APPEL DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS GENERAUX

Tony SABINO

Nous débutons avec le point 1, appel des conseillères et conseillers généraux. Je passe la parole à Mme REY pour procéder à l'appel des conseillères et conseillers généraux

Sabine REY

Merci Monsieur le Président (*Elle procède à l'appel des conseillers généraux*).

Tony SABINO

Nous sommes 50 personnes présentes. Merci Mme REY. Nous sommes donc 50 conseillers généraux. Je prie les scrutateurs de nous faire part des arrivées et départs de conseillers généraux en cours de séance pour que nous puissions en tenir compte lors des votes. Je vous remercie toutes et tous de votre présence.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 17 DECEMBRE 2025

Tony SABINO

Nous pouvons passer au point 2 de l'ordre du jour, approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17 décembre 2025. Est-ce que quelqu'un a des observations à formuler ? Si tel n'est pas le cas, je le considère comme étant accepté. Je remercie Mme Elisabeth MARCHETTI pour la tenue et la rédaction de ce procès-verbal ainsi que Mme Sabine REY pour la relecture et la correction de ce document.

3. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

Tony SABINO

Nous arrivons au point 3 de l'ordre du jour consacré à l'élection du bureau du Conseil général. Selon l'article 10 de notre règlement, le bureau est désigné pour l'ensemble de la législature. Cependant, le Conseil général élit lors de la séance constitutive puis à la première session ordinaires les trois années ordinaires suivantes la présidence, la vice-présidence ainsi que les membres du bureau selon un tournus équitable. Au terme de cette année passée à la présidence, il est temps de passer le témoin à un autre membre du bureau qui assumera dès ce soir ces responsabilités et fonctions. Je lui adresse tous mes vœux de réussite et lui souhaite de vivre cette expérience avec le même enthousiasme qui m'a accompagné tout au long de cette année. J'espère avoir été à la hauteur de votre confiance et vous remercie de l'année passée à vos côtés. Mes remerciements vont également à mes collègues du bureau pour nos différents échanges et notre collaboration, avec une reconnaissance particulière à notre secrétaire pour le travail réalisé et sa disponibilité.

a. Présidence

Tony SABINO

Nous pouvons ainsi passer à l'élection de la présidence. Mesdames et Messieurs les chefs de groupes, j'attends vos propositions. M. ZUBER.

Jérémie ZUBER

(Il teste le micro). Est-ce que vous m'entendez ? Je suis le premier à parler, c'est toujours un peu compliqué avec ces micros. Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues. C'est avec conviction et enthousiasme que le groupe du Centre vous propose la candidature de Yann SANTSCHI à la présidence du Conseil général. Yann a entamé sa deuxième législature parmi nous. Durant quatre années au sein de la commission de gestion, il a démontré rigueur, sens de l'analyse et esprit constructif : des qualités essentielles pour la fonction que nous lui proposons aujourd'hui. Sur le plan professionnel, Yann est ingénieur système et réseau à l'Hôpital du Valais où il assume des tâches importantes. Yann, c'est aussi un homme engagé dans la vie associative et régionale. En couple et père d'un enfant, il connaît les réalités des familles de notre district. Et s'il est conseiller général à Sierre, il est sans doute le plus «chippiard» des Sierrois ! Membre actif de la fanfare de Chippis, du ski-club de Chippis, ancien joueur du SHC Ayer-Sierre - club populaire que je préside et dont il est toujours membre - il incarne ce lien fort entre nos communes et cette identité régionale qui fait la richesse de notre cité. Passionné par la politique sierroise, Yann saura conduire nos séances avec sérieux et efficacité. Pour toutes ces raisons, le groupe du Centre vous invite à soutenir sa candidature à la présidence du Conseil général de Sierre. Je vous remercie de votre attention.

Tony SABINO

Merci M. ZUBER. Y a-t-il d'autres propositions ? Puisque tel n'est pas le cas et comme le prévoit notre règlement, lorsque le nombre de candidats est égal au nombre de siège à repourvoir, **M. Yann SANTSCHI est élu tacitement à la présidence du Conseil général** de cette année 2026. Félicitations (*Applaudissements*).

Yann SANTSCHI

Merci M. SABINO. Chers collègues, tout d'abord un grand merci pour la confiance que vous me témoignez en m'élisant à la présidence du Conseil général. J'espère que cette année de présidence sera riche et constructive, et que nous pourrons œuvrer efficacement pour l'intérêt commun de la population sierroise. Un grand merci à Tony SABINO pour son année de présidence, menée avec brio. Ce soir il reprend le poste de secrétaire que Sabine REY a tenu avec une efficacité redoutable durant la première année de cette législature. Un grand merci à elle aussi. Vous pouvez les applaudir. (*Applaudissements*). Comme on ne dit jamais assez merci, continuons sur cette bonne lancée. Merci à mes collègues du bureau que je n'ai pas encore cités, soit Maryse BETRISEY, Nadine FUCHS, Jean-Michel GANON-ZUBER et Arnaud MELLY, pour l'atmosphère de travail agréable et constructive au sein du bureau. Merci au Conseil municipal, par son président M. Pierre BERTHOD, ainsi qu'à tous les services communaux pour le travail

qu'ils accomplissent au quotidien pour notre belle commune. Et finalement, merci à vous tous, chers collègues du Conseil général, pour votre engagement. Vous pouvez tous vous applaudir ! (*Applaudissements*).

b. Vice-présidence

Yann SANTSCHI

La vice-présidence du Conseil général étant vacante depuis quelques minutes, nous passons donc au point 3b, élection de la vice-présidence. Mesdames et Messieurs les chefs de groupes, j'attends vos propositions de candidature. M. ROBYR.

Fabien ROBYR

Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, chers collègues. J'ai le plaisir de vous présenter Nadine FUCHS, infirmière à l'Hôpital de Sierre, 37 ans, et une personnalité qu'on ne résume pas avec un CV... mais peut-être avec deux objets : une paire de chaussettes et une plume. Les chaussettes d'abord. Parce que Nadine, c'est quelqu'un de profondément ancré dans le réel. Dans son métier comme dans la vie, elle court beaucoup, elle s'engage, elle soutient, elle rassure. Et elle le fait toujours avec cette touche d'humour qui la caractérise. Des chaussettes solides, colorées, un peu décalées — exactement comme sa manière de faire de la politique : sérieuse sans se prendre au sérieux. Et puis il y a la plume. Pas seulement pour le style rétro mais parce qu'elle choisit ses mots avec soin. Nadine sait écrire, expliquer, défendre, relier. Elle croit au pouvoir des mots pour rassembler, pour faire avancer les idées, et parfois aussi pour faire sourire, notamment quand elle laisse un petit mot espiègle à ses collègues. Ces deux objets lui ressemblent parfaitement :

- les chaussettes, pour son côté concret, humain et proche des gens ;
- la plume, pour sa réflexion, sa sensibilité et sa capacité à créer du lien.

Engagée et profondément attachée à Sierre, Nadine incarne une politique à la fois solide, créative et sincère. C'est donc avec beaucoup de confiance et je dirais même avec le sourire que je vous la présente aujourd'hui comme nouvelle vice-présidente. Et je vous remercie.

Yann SANTSCHI

Merci M. ROBYR. Y a-t-il d'autres propositions ? Comme ce n'est pas le cas, **Mme Nadine FUCHS est élue tacitement à la vice-présidence**, comme le permet l'article 30 du règlement du Conseil général. Félicitations Mme FUCHS pour votre élection. (*Applaudissements*).

4. POSTULAT « POUR L'INTRODUCTION D'UN BUDGET PARTICIPATIF » DU 25 NOVEMBRE 2025

Yann SANTSCHI

Nous passons au point 4 de l'ordre du jour, postulat pour l'introduction d'un budget participatif du 25 novembre 2025. La parole est à M. VETTER qui remplace Lisa SALAMIN pour le développement du postulat.

a. Développement du postulat

Yann VETTER

Merci Monsieur le Président. Madame et Messieurs les Conseillers communaux, chères et chers collègues. Je remplace ici ma collègue Lisa SALAMIN qui est bloquée dans les transports. Un budget participatif, c'est un dispositif simple qui permettrait aux Sierroises et aux Sierrois de proposer des projets pour leur quartier ou pour la ville. C'est une manière de faire une place à la population dans le budget de la ville. C'est donc un outil concret qui permet aux habitants d'agir directement sur leurs conditions de vie, pas seulement au moyen des élections. Plusieurs Communes l'ont déjà mis en place : Fribourg, Lausanne ou Sion. Les montants engagés restent modestes par rapport à un budget communal, mais ils permettent quand même de financer des projets très concrets et visibles pour la population. A Sion par exemple, un budget participatif a été accepté par postulat en 2022 et il est place depuis 2025 avec un budget de CHF 35'000.--. C'est un exemple proche de nous, dans un contexte comparable, qui montre que ce type de projet est réaliste et adapté à une ville valaisanne. Les effets observés ailleurs sont clairs : plus de cohésion sociale, une action publique modernisée, une meilleure compréhension du budget

communal, notamment chez les jeunes, et un lien renforcé avec la population et les institutions. On peut bien sûr avoir des doutes sur le coût, sur les charges administratives, sur la participation. Mais justement, ce que nous demandons aujourd'hui, ce n'est pas un montant, ni une mise en œuvre immédiate. Nous demandons une étude de faisabilité, une analyse sérieuse des ressources nécessaires, une consultation des associations locales pour en apprendre plus sur la demande et une proposition de procédure adaptée à notre commune. Autrement dit, nous demandons d'examiner la possibilité de mettre en place un tel projet. Je vous invite donc à soutenir ce postulat pour ouvrir une réflexion constructive et moderne sur la participation citoyenne à Sierre. Je vous remercie.

Yann SANTSCHI

Merci M. VETTER. Est-ce que la Municipalité souhaite d'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Volontiers Monsieur le Président. Comme c'est ma première prise de parole, eh bien déjà vous saluer toutes et tous, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, saluer aussi les membres du public présent, les représentants de la presse, mes collègues du Conseil communal. Souhaiter à Monsieur le nouveau président et à Madame la nouvelle vice-présidente, aussi à mon tour, beaucoup de plaisir suite à vos élections et puis beaucoup de plaisir dans vos nouvelles fonctions qui sont essentielles au bon fonctionnement de notre système démocratique. En préambule et avant d'émettre quelques mots sur ce postulat, je tiens à excuser notre collègue, M. Joël REY ; vous en connaissez tous la raison et nous lui adressons, nous tous, notre entier soutien en cette période si difficile pour lui et pour les siens. Concernant ce postulat, alors on n'a pas un avis définitif et préconçu ; ce que j'aimerais dire c'est que la ville de Sierre est une ville de villages, une ville avec de nombreux clubs, de nombreuses associations culturelles, sportives, associations locales de toutes sortes. Chaque année, finalement, ces associations sollicitent la Ville pour des événements, pour des projets, pour des manifestations. Et de manière générale, vous le suivez dans le cadre des processus budgétaires, la Ville appuie et soutient des initiatives des acteurs privés. Ceci étant, le postulat – comme d'ailleurs l'a indiqué M. VETTER – invite la Municipalité et donc l'administration à analyser, à comparer ce qui se fait dans d'autres villes, à comparer les montants attribués, mais je dirais surtout la réussite, ou les échecs d'ailleurs, que ces dispositifs amènent. Ça serait une institutionnalisation d'un certain type de demandes. En soi, vous le savez, un postulat nous oblige, en tant qu'administration et en tant que Conseil municipal, à y amener une réponse. Donc là aussi, on n'a pas un avis définitif et de loin pas préconçu là-dessus. Comme je viens de l'entendre, et c'est juste, il faudra voir par rapport aux demandes existantes quels seraient les groupes de citoyens qui ne trouveraient pas pour l'heure une possibilité d'être soutenus dans la forme actuelle et ensuite ça serait aussi intéressant de voir... j'ai été voir par exemple sur la ville de Fribourg, la ville de Fribourg revoit ce processus de soutien, de budget participatif, ça nous permettrait de comprendre quelles sont leurs réalités, quel est leur historique et leurs problématiques et de comparer avec une ville plus proche, celle de Sion, aussi, les nécessaires ressources humaines et financières que ça impliquerait. Donc de manière succincte et pour synthétiser, le Conseil municipal, bien évidemment, se pliera à la décision de votre plénum.

Yann SANTSCHI

Merci Monsieur le Président. J'ai oublié de demander avant s'il y avait d'autres interventions ?
Mme REICHEN.

Nadine REICHEN

Monsieur le Président, Monsieur le Président de la Ville de Sierre, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues, cher public. Le groupe UDC a pris connaissance de la proposition visant à instaurer un budget participatif. Si l'intention de rapprocher le citoyen de la chose publique semble louable, notre groupe n'est pas favorable à ce dispositif pour plusieurs raisons. Les citoyens sierrois bénéficient déjà d'une grande liberté d'action et disposent de tous les outils nécessaires pour soumettre des projets associatifs, organiser des manifestations ou interpeller le Conseil communal. Il n'est pas nécessaire de créer une structure bureaucratique supplémentaire, induisant des coûts supplémentaires pour permettre aux habitants de s'exprimer. Ces budgets participatifs créent des frustrations pour les projets refusés et une concurrence malsaine entre les quartiers sans compter que cela pourrait engendrer plus de déception que de

satisfaction et pourrait créer un sentiment d'iniquité entre citoyens. Vous mentionnez trois effets bénéfiques d'évaluation des projets participatifs en cours dans les pays européens, mais :

- Modernisation et défiance politique : la structure des partis et la confiance envers la classe politique sont des problématiques récurrentes. Si une action locale suffisait à résoudre cette problématique, les résultats seraient visibles depuis longtemps.
- Education à la citoyenneté : l'éducation à la citoyenneté et la transmission des connaissances budgétaires relèvent de l'instruction publique. Il n'appartient pas à la Commune de se substituer au système scolaire ou aux familles.
- Cohésion sociale : cela existe déjà par le biais de la fête des voisins, des cafés communautaires, d'espaces intergénérationnels, etc.

De plus, nous ne comprenons pas pourquoi les Sierroises et Sierrois qui veulent proposer des projets devraient, doivent ou peuvent agir uniquement par le biais d'élections. Pour toutes ces raisons le groupe UDC refuse ce postulat. Je vous remercie de votre attention.

Yann SANTSCHI

Merci Mme REICHEN. Y a-t-il d'autres interventions ? M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le président de la Ville, Madame et Messieurs les membres du Conseil communal, chères et chers collègues. Au nom du groupe libéral-radical, je tiens, au préalable, à féliciter notre nouveau président et notre nouvelle vice-présidente en les remerciant pour leur engagement en faveur de notre assemblée et, plus largement, au service de notre collectivité. Nos remerciements s'adressent également à notre collègue Tony SABINO pour son année de présidence qui s'achève aujourd'hui, le devoir parfaitement accompli. Merci également à Sabine REY pour son excellent travail. Mon groupe a examiné avec attention le postulat que nous soumettent nos deux collègues Lisa SALAMIN et Yann VETTER. Nous trouvons cette idée intéressante et les considérants qui l'accompagnent plutôt judicieux. En effet, l'idée de donner aux habitants de notre ville – et plus particulièrement dans nos quartiers - l'opportunité de concrétiser des projets qui visent à améliorer le vivre-ensemble nous paraît plutôt positive, ceci dans un contexte de désintérêt croissant pour la chose publique. Il est évident, cependant, que les montants qui seront alloués devront rester raisonnables pour tenir compte de la situation financière de notre commune. S'agissant de projets impliquant directement la population, il nous paraît souhaitable que l'instance la plus proche et la plus représentative de nos citoyens en ait la charge. Le groupe PLR propose donc - si le budget participatif est accepté - que l'ensemble de ce projet, dès la rédaction du règlement et jusqu'aux décisions d'attribution, reste entre les mains du Conseil général, sous une forme et selon des modalités à définir. Le groupe PLR votera en faveur de ce postulat. Merci.

Yann SANTSCHI

Merci M. GERMANN. Y a-t-il d'autres interventions ? Mme WASSMER.

Christelle WASSMER

Chères représentantes et chers représentants du Conseil municipal, chères et chers collègues du Conseil général. En juin 2025, le Conseil général de Sierre s'est prononcé à une très large majorité en faveur d'un postulat demandant l'établissement de statistiques approfondies sur le phénomène de l'abstention et l'étude de différentes mesures de facilitation, d'incitation et de sensibilisation à l'importance du vote citoyen. Cela montre notre souhait commun de renforcer la participation démocratique. Le postulat du 25 novembre 2025 « pour l'introduction d'un budget participatif » va dans le même sens, et même plus loin, puisqu'il propose d'offrir la possibilité aux résidentes et résidents de la commune de participer aux décisions qui sont liées à la vie collective. Les récents exemples d'introduction d'un tel instrument à Fribourg, Lausanne et Sion sont inspirants. Ils montrent qu'offrir aux habitantes et habitants un outil institutionnel leur permettant d'agir directement (et non plus uniquement par le biais d'élections) sur le développement de leurs conditions de vie peut renforcer leur intérêt pour la politique. À l'unanimité, le groupe Vert est donc en faveur du postulat « pour l'introduction d'un budget participatif ».

Yann SANTSCHI

Merci Mme WASSMER. Est-ce que quelqu'un d'autres souhaite s'exprimer ? M. ZUBER.

Jérémie ZUBER

Merci Monsieur le Président. Après avoir pris connaissance de ce postulat, le groupe du Centre a examiné les pratiques mises en place dans d'autres communes de Suisse romande. Bien que l'approche participative soit très intéressante, cet outil se révèle parfois complexe à mettre en œuvre, notamment en ce qui concerne la répartition du budget et le processus de sélection des projets lauréats. Notre groupe demeure ainsi partagé sur la question.

Yann SANTSCHI

Merci M. ZUBER. Y a-t-il d'autres interventions ? Est-ce que la Municipalité souhaite compléter sa première intervention ?

Pierre BERTHOD

Non merci.

b. Votation

Yann SANTSCHI

Nous allons donc passer à la votation. Mesdames et Messieurs les scrutateurs, tenez-vous prêts. Je rappelle que Mme DIEFFENBACHER doit également compter les voix du bureau. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux qui acceptez le postulat pour l'introduction d'un budget participatif, levez la main. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. Ceux qui sont contre lèvent la main. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. Ceux qui s'abstiennent lèvent la main. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. **Le postulat est accepté à 32 voix contre 16 refus et une abstention.**

5. POSTULAT « RUES DE LA SIGNIESE ET DE GUILLAMO SANS CHICANES » DU 2 FEVRIER 2026

Yann SANTSCHI

Nous passons au point 5 de l'ordre du jour, postulat « Rues de la Signièse et de Guillamo sans chicanes » du 2 février 2026.

a. Développement du postulat

Yann SANTSCHI

La parole est à M. BENEY pour le développement du postulat.

Julien BENEY

Monsieur le Président, Madame Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues. Les rues de la Signièse et de Guillamo sont régulièrement empruntées par les habitants des quartiers avoisinants ainsi que par les pendulaires des communes avoisinantes. Depuis un certain temps, ces rues sont limitées à 30 km/h pour les automobilistes. Afin de ralentir la circulation, la Municipalité a installé des chicanes des deux côtés de la voie, accompagnées d'un grand nombre de panneaux de signalisation. Toutefois, ces mesures n'ont pas donné les résultats escomptés et les usagers de la route rencontrent plusieurs difficultés :

- Incivilités : de nombreux conducteurs tentent de forcer le passage, refusant de s'arrêter comme l'exigerait la configuration des chicanes. Plutôt que de ralentir, certains accélèrent, ce qui entraîne des situations tendues où les insultes et gestes déplacés deviennent fréquents. Dans certains cas, des altercations physiques ont même été signalées. J'en ai été témoin.
- Manque de fluidité : à certains moments, lorsqu'un flot de véhicules arrive dans un sens et qu'il rencontre une voiture seule, plusieurs véhicules sont contraints de laisser passer un seul. Ce phénomène peut provoquer un véritable étranglement de la circulation. Ce manque de fluidité est également nuisible à l'environnement, avec des voitures arrêtées et des émissions de gaz polluants.
- Danger : lorsqu'un usager force le passage ou lorsqu'une personne ne lit pas correctement les panneaux pour déterminer qui a la priorité, des accidents peuvent se produire, parfois sous la forme de chocs frontaux. Heureusement, à ma connaissance, aucun accident grave n'a encore eu lieu.

-
- Manque de lisibilité : certaines chicanes, bien qu'étant situées plus en avant sur la route, ne signent pas forcément la fin de la priorité pour les véhicules arrivant derrière. Pour déterminer qui a la priorité, il est nécessaire de lire les panneaux, ce qui oblige les conducteurs à quitter des yeux la route, créant ainsi un risque supplémentaire.

A la vue de ces problèmes, c'est une liste non exhaustive, je demande à la Municipalité d'analyser la possibilité de retirer ces chicanes qui ne donnent pas entière satisfaction et ne jouent pas leur rôle afin de les remplacer par une autre configuration, qui pourrait être tout simplement d'enlever les chicanes sans les rajouter. Pour cela, je propose une autre possibilité qui serait de les remplacer par des gendarmes couchés qui permettraient, comme les chicanes, de faire ralentir les usagers tout en permettant à la circulation de se dérouler dans les 2 sens. Ayant pris contact avec une entreprise de de la place, ces gendarmes couchés coûteraient environ CHF 5'000.- pièce – j'ai gonflé un peu les chiffres exprès avec l'inflation - et pourraient être installés à chaque passage piétons. Etant donné que la route en compte 6, le coût serait d'environ CHF 30'000.- sans compter les éventuels coûts annexes. De plus, contrairement à ce qui a été dit, je ne pense pas que cela engendrerait plus de bruit qu'actuellement si on prend en compte les klaxons, freinages d'urgence, insultes, voitures arrêtées qui redémarrent et j'en passe. De plus, ces dispositifs ont bien été installés dans des quartiers résidentiels comme, par exemple, sur la route de Bottire ou sur l'avenue de Rossfeld. Merci donc de penser aux usagers de cette route afin de rendre leur trajet plus agréable et de rétablir un certain calme entre eux. Il est plus facile de changer la configuration d'une route que la mentalité des gens. Merci de votre attention.

Yann SANTSCHI

Merci M. BENEY. Y a-t-il d'autres interventions ? Mme REICHEN.

Nadine REICHEN

Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la Ville, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues, cher public. A la lecture du postulat nous sommes tout de même surpris que des chicanes installées sur des routes puissent mener à de telles incivilités. Le groupe UDC salue et soutient le fait de vouloir supprimer ces chicanes qui ne font qu'augmenter les nuisances sonores par les freinages et réaccélérations incessants, tout en pénalisant inutilement la fluidité du trafic. Toutefois le fait de vouloir remplacer ces chicanes par des gendarmes couchés ne changerait en rien les problématiques des nuisances sonores et des émissions de gaz polluants comme cité dans le postulat. Nous préférons prôner une politique de responsabilisation : une zone 30 est signalée et il appartient à chaque usager de la route de respecter la loi. Enlever les obstacles sans en rajouter permet une conduite plus fluide. C'est la solution la plus efficace pour réduire la pollution atmosphérique et le bruit, tout en respectant la tranquillité des riverains. Au lieu de rajouter du béton sur la route, misons sur la signalétique, la confiance et le respect des usagers. La sécurité est l'affaire de tous les conducteurs et ces derniers se doivent de respecter les lois, les règles de circulation en vigueur et la signalisation. En conclusion, ces chicanes pourraient être remplacées par des mesures de modération douces qui n'induisent pas de bruit comme :

- Le marquage au sol 30 à l'heure en large et répété.
- Les rétrécissements visuels par de la végétation (qui n'oblige pas à freiner brusquement mais réduit la sensation de largeur) et d'une pierre, deux coups cela créerait des îlots de fraîcheur pour les mois caniculaires.

Des contrôles préventifs pourraient être effectués et s'il devait vraiment y avoir des abus et du non-respect de cette limitation, le radar deviendrait alors le principal outil de modération pour les conducteurs irrespectueux ou ceux qui auraient le pied trop lourd. Le groupe UDC vous invite à soutenir cette proposition et d'avance il vous en remercie.

Yann SANTSCHI

Merci Mme REICHEN. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ? M. ZUBER.

Jérémy ZUBER

Merci Monsieur le Président. Plusieurs membres de notre groupe ont été interpellés ces derniers mois par des citoyens au sujet de cette problématique. Les riverains subissent le bruit et la pollution liés aux freinages et accélérations répétés, tandis que les automobilistes expriment leur frustration face aux incivilités de certains usagers qui ne respectent pas la signalisation en place. Cela étant dit, nous partageons tous la conviction qu'il est essentiel de sécuriser cet axe, situé

devant la piscine et emprunté quotidiennement par de nombreuses personnes. Pour ces raisons, notre groupe soutiendra ce postulat, à la majorité.

Yann SANTSCHI

Merci M. ZUBER. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ? Mme DIEFFENBACHER.

Marie-Paule DIEFFENBACHER

Monsieur le Président de la Ville, Monsieur le Président du Conseil général, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues. Les rues de la Signièse et de Guillamo constituent un axe important reliant la Noble-Contrée et Crans-Montana. Elles traversent des quartiers résidentiels et donnent accès à une piscine publique très fréquentée, notamment par des enfants. Dans ce contexte, la limitation de vitesse à 30 km/h est essentielle pour garantir la sécurité des piétons et des cyclistes. Notre groupe s'interroge sur la pertinence d'installer des gendarmes couchés pour contraindre les automobilistes à ralentir. Une telle mesure pourrait générer davantage de nuisances sonores et ne traiterait pas le problème à la racine. Face à cette situation, deux alternatives méritent d'être envisagées :

- La verbalisation, qui pourrait constituer une solution éducative pour certains automobilistes récalcitrants. Cette option présente l'avantage d'être moins coûteuse qu'un réaménagement complet des routes. L'expérience montre que faire évoluer les comportements peut s'avérer plus efficace et durable.
- Une approche d'aménagement plus globale, visant à améliorer les infrastructures existantes pour les cyclistes, les piétons et les automobilistes. Une réflexion stratégique de la Municipalité permettrait ainsi de promouvoir la mobilité douce, et d'offrir un cadre plus sûr et plus apaisé pour tous les usagers ainsi que pour les riverains.

En conclusion, ce postulat met évidence un problème réel. Toutefois, le groupe Vert n'a pas, à ce stade, de position définitive. Il nous semble qu'il est nécessaire d'explorer des solutions plus créatives et plus durables afin d'améliorer la sécurité et le confort sur ce tronçon. Merci.

Yann SANTSCHI

Merci Mme DIEFFENBACHER. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ? M. ROBYR.

Fabien ROBYR

Merci Monsieur le Président. Notre groupe reconnaît la problématique de fond et comprend que la qualité de vie de nos concitoyens puisse être affectée par les conditions de circulation actuelles. Pour autant que la limitation de vitesse est maintenue et que l'espace est bien partagé pour toutes les formes de mobilité, nous ne voyons aucune raison de nous y opposer. De même, je rejoins mes préopinants et doute également de l'intérêt d'installer des gendarmes couchés. Cela étant le groupe soutiendra, à la majorité, ce postulat. Je vous remercie pour votre attention.

Yann SANTSCHI

Merci M. ROBYR. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ? Est-ce que la Municipalité souhaite s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Oui, volontiers. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux. C'est plutôt de ma part quelques considérations... vous dire que d'une manière générale – et à nouveau un postulat a le mérite, en fait, de poser une question et oblige la Municipalité, respectivement les services municipaux à y amener des réponses. Et en cela, eh bien, l'exécutif ne combattra pas la décision que vous prendrez. Mais maintenant quelques considérations. Le titre est bien trouvé et en fait ce secteur nous chicane aussi. Vous entendez bien qu'en tant qu'élus à l'exécutif on a bien évidemment les retours des citoyens qu'ils soient habitants du secteur ou des alentours. Après est-ce qu'il faut des gendarmes couchés, est-ce qu'il faut des gendarmes debout derrière des radars ? En fait c'est un vrai problème depuis de bien nombreuses années. C'est la circulation qui passe en ville de Sierre, c'est ces axes qu'ils soient à l'ouest ou à l'est de la ville qui voient « s'enphysiquer » chaque jour des milliers de véhicules. Le problème il est là, le problème il est que sur cet axe on est à 5'000 véhicules/jour. Je n'en veux pas à mes amis et à nos voisins de la Noble-Contrée, mais combien ils sont à passer par là ? Combien ils sont de camions qui tous les jours passent par Glarey, devant la piscine, pour aller direction le Haut-Plateau pour fournir en matériels divers et variés les besoins de l'économie du Haut-Plateau ? On doit en arriver à ces questions, mais vous les connaissez et vous savez les

combats qu'on a menés, qu'on a menés aussi conjointement avec les Communes du district et qu'on a relancés auprès du canton avec le nouvel ingénieur cantonal - qui est entrée en fonction il y a quelques mois - c'est les routes de contournement de notre ville. Parce que ce soit finalement le système actuel, que ça soit les gendarmes couchés qu'on analysera – ça sera à vérifier – mais ce que je crains... et je m'adresse... au niveau personnel on a échangé avec les collègues du Conseil communal, c'est que tant qu'il y a autant de véhicules automobiles qui passent par-là, eh bien, vis-à-vis des riverains c'est quand même problématique. Et vous voyez, vous voulez atteindre Veyras ou Venthône, vous avez deux possibilités : soit vous passez par Glarey et puis par l'axe qui nous intéresse dans ce postulat, soit vous venez à l'avenue des Ecoles et vous arrivez en plein centre-ville et vous arrivez sur la route de Montana où là aussi on a les habitants du secteur Tservettaz qui sont plus que mécontents du nombre de véhicules qui accélèrent, décélèrent en descente et avec aussi des camions. Donc je sais que vous connaissez tous ces éléments, mais c'est important pour moi de les rappeler. Mais je crains qu'il n'y ait pas de bonne solution. On peut tenter de changer mais le schéma qui est actuellement en fonction, il avait été construit conjointement aussi avec un mandat qui avait été attribué par la Ville... lancé par la Ville, soutenu par le canton, avec des représentants du quartier de Glarey. J'entends que ce n'est pas idéal, je suis comme vous, j'ai pris cette voiture, je suis arrivé aux heures de pointe, c'est encombré, il y a des véhicules qui effectivement – M. BENEY vous avez raison – qui sont irrespectueux les uns envers les autres. Après à certaines heures, c'est un peu plus fluide, mais ça ne va pas. Et l'autre souci qu'on a et là aussi il faudra que le canton – on les a sensibilisés mais il faut qu'ils se déterminent - c'est depuis la piscine et direction la cave de Riondaz où c'est encore plus dangereux parce que là le gabarit routier il est vraiment faible. Si vous êtes à pied, je vous le déconseille, je ne vous parle même pas d'être en vélo ou avec une poussette, c'est très dangereux. Mais c'est quand même super vexant, ou frustrant, parce que c'est des dossiers qui durent des années, on parle de millions d'investissements et on parle d'axes qui relient des communes entre elles et là, eh bien, la Ville de Sierre n'a pas réussi depuis plusieurs décennies à trouver des solutions qui soient financées par le canton. Bon, vous voyez, la problématique elle est connue de notre part, elle est complexe. Je crains, à titre personnel, qu'une bonne solution ce serait de sortir cette circulation mais pour ça il faut des financements qui sont élevés, ça n'est pas à nous, Communes, à supporter toutes seules. Maintenant, à nouveau, je pense que ce postulat a le mérite de pouvoir amener des réponses écrites à votre intention et puis de relancer ce débat, voire même peut-être aussi de questionner à nouveau, je vous l'ai dit - on l'a fait récemment avec mon collègue Pierre KENZELMANN et l'ingénieur de ville - les services cantonaux sur les problématiques qu'on a, autant à l'est qu'à l'ouest de notre ville, avec tout ce trafic de pendulaires qui passe sur notre axe routier et proche de nos habitantes et de nos habitants. Voilà quelques éléments généraux, je suis sûr que vous savez tout ça et que vous partagez cette difficulté, cette adversité que l'on a, mais croyez-moi aussi, c'est qu'on a essayé de construire ce projet avec des représentants de Glarey, que ce soit des habitants de Glarey/Poretsch, on voit à quel point ce système il chicane les gens. Le terme chicane, en fait, il est assez bien trouvé, une chicane est faite pour chicaner. Mais c'est clair que ça ennuie tout le monde, c'est un peu le but justement des chicanes. Voilà, Monsieur le Président, quelques propos de ma part.

Yann SANTSCHI

Merci Monsieur le Président.

b. Votation

Yann SANTSCHI

Nous passons maintenant à la votation du postulat. Mesdames et Messieurs les scrutateurs, tenez-vous prêts. Mesdames et Messieurs les conseillers généraux qui acceptent le postulat « Rue de la Signèse et de Guillamo sans chicanes » levez la main s'il vous plaît. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. Ceux qui refusent ce postulat, levez la main. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. Et ceux qui s'abstiennent. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. **Le postulat est accepté à 44 voix contre 2 et 3 abstentions.**

6. INTERPELLATION RELATIVE A L'USAGE DES ENGIN PYROTECHNIQUES

Yann SANTSCHI

Nous passons au point 6 de l'ordre du jour, interpellation relative à l'usage des engins pyrotechniques déposée par M. ROBYR. Comme le prévoit l'article 37 du RCG, les interpellations écrites doivent être développées durant la séance du Conseil général. La parole est à vous M. ROBYR.

Fabien ROBYR

Merci Monsieur le Président. Sans m'étendre de trop, c'est une thématique dont il a été déjà largement question, notamment à travers d'une initiative fédérale en traitement devant le parlement et sur laquelle nous voterons donc. Les raisons sont nombreuses : l'impact environnemental direct : les engins pyrotechniques libèrent dans l'air des substances nocives et génèrent une pollution atmosphérique difficile à juguler et produisent des déchets matériels inutiles et difficiles à éliminer. Protection de la faune : l'interdiction permet de garantir la tranquillité et la sécurité de la faune domestique et sauvage. Si vous avez des animaux domestiques chez vous, notamment des chiens, vous savez de quoi je parle. Sécurité et santé publique : limiter l'usage privé limite les risques d'accidents immédiats pour la vie humaine et préserve la sécurité collective. Je vous rappelle qu'en Valais chaque année il y a des accidents et des gens qui perdent des doigts, des yeux, des membres à cause de ces engins. Et enfin cohérence écologique, dans un cadre où la protection de l'environnement est une priorité. Et ce n'est dénié par personne, il est nécessaire de repenser ces pratiques festives pour renforcer l'engagement au niveau local. Merci.

Yann SANTSCHI

Merci M. ROBYR. Est-ce que la Municipalité souhaite s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Alors simplement, pour les trois interpellations, comme le prévoit votre règlement, et comme nous agissons, à interpellation écrite réponse écrite. Nous répondrons par écrit, donc il n'y a pas de vote non plus du plénum si je ne me trompe pas... On y répondra par écrit. A vous dire que je n'ai pas de chien, mais que j'ai un chat qui est apeuré aussi ; donc je suis sensible à ça. Maintenant comment interdire simplement au niveau d'une commune, c'est ça qui m'intrigue. Et je vous suis, M. ROBYR, dans le sens que normalement le peuple suisse votera, je ne sais pas quand à ce propos et qu'ensuite, comme toute interdiction, demeurera la question de l'application de l'interdiction et des ressources nécessaires pour faire appliquer, finalement, tout type d'interdiction. Ce sont là quelques considérations orales de ma part et les services - principalement ce sera le service de police parce que c'est le règlement de police qui traite ce genre de choses - répondra à votre interpellation. Merci Monsieur le Président.

Yann SANTSCHI

Merci Monsieur le Président.

7. INTERPELLATION RELATIVE AU DEMANTELEMENT DE GRABEN

Yann SANTSCHI

Nous passons au point 7 de l'ordre du jour, interpellation relative au démantèlement de Graben, également déposée par M. ROBYR. Comme le prévoit l'article 37 du RCG, elles doivent être développées et la parole est de nouveau à vous, M. ROBYR.

Fabien ROBYR

Merci Monsieur le Président, je vous occupe en cette première soirée de l'année. Il faut battre le fer pendant qu'il est chaud. La population a accepté le projet de patinoire et d'écoquartier VIVA en juin 2025. En conséquence, la patinoire de Graben va disparaître à moyen terme et certaines interrogations sont toujours nôtres. Sans m'étendre sur le texte que vous avez lu, je me permets de revenir sur la future utilisation de ces terrains, notamment en lien avec le plan directeur des infrastructures qui prévoit que ces terrains restent à but et à intérêt social. A mon sens, ce sont les points les plus importants de l'interpellation, c'était de savoir si ça sera toujours utilisé à des fins publiques sachant qu'actuellement se réalisent le plan d'aménagement et le RCCZ.

Yann SANTSCHI

Merci M. ROBYR. Est-ce que la Municipalité souhaite s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Là aussi une réponse écrite sera fournie, mais peut-être, M. ROBYR, vous dire effectivement que par rapport aux différentes questions que vous nous posez d'une part il y a un montant qui est prévu, qu'on est dans des projections d'un temps relativement long, mais par rapport à votre question que vous venez de formuler, vous dites que – et effectivement je crois d'ailleurs que ça avait été écrit d'ailleurs dans les différents messages avant et pendant les votations populaires – c'est que le but de la Commune, pour l'heure, de maintenir la zone d'intérêt général. Il n'y a pas en tout cas en soi, là en février 2026, un projet concret. Il faut imaginer qu'on est à côté de la HES, que potentiellement dans 10, 15, 20 ans il pourrait y avoir potentiellement une extension d'école qui pourrait se faire sur ce type de zone. Mais que, comme ça, je dirais – la réponse écrite vous sera à tous fournie – mais que le scénario le plus probable, c'est qu'une fois le site démantelé, déconstruit, assaini s'il le faut, parce que voilà c'est une vieille patinoire, eh bien je pense que dans un temps un, qui peut durer « x » années, on sera plutôt dans un espace public, je veux dire simplement aménagé, un petit peu naturel. Enfin, il n'y a pas de projet concret, en tout cas pour l'heure en 2026, mais pour votre question très précise – et si c'était le sens de votre question – il n'y a aucune volonté de notre part d'en faire une zone à bâtir ou une zone de je ne sais pas quel type d'exploitation. Ça resterait – en tout cas selon notre interprétation – de la zone d'intérêt général. Je reviendrai dans les informations de la Municipalité sur le RCCZ et vous dire qu'à ce niveau-là, *in fine*, ça sera quand même vous qui déciderez si cette affectation elle convient aussi. Mais voilà des éléments déjà par oral pour ce soir.

Yann SANTSCHI

Merci Monsieur le Président.

8. INTERPELLATION RELATIVE AU REMPLACEMENT DU REVETEMENT DE LA PASSERELLE DE LA GARE DE SIERRE

Yann SANTSCHI

Nous passons au point 8 de l'ordre du jour, interpellation relative au remplacement du revêtement de la passerelle de la gare de Sierre déposée par Mme FUCHS. L'article 37 étant connu, la parole est à vous Mme FUCHS.

Nadine FUCHS

Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président de la Ville, membres de la Municipalité, chers collègues. Comme vous le savez tous, la passerelle de la gare, c'est un axe de passage central et qui est fortement fréquenté. Or, le revêtement actuel de cette passerelle est inadapté et dangereux, en particulier par temps de pluie, de neige ou de gel. Le sol devient extrêmement glissant, ce qui augmente fortement le risque de chutes et d'accidents. Plusieurs usagers ont fait état de glissades, mettant en évidence un problème récurrent de sécurité. Au regard de cette situation, il apparaît nécessaire que le revêtement de la passerelle soit remplacé à nouveau par un matériau antidérapant, durable et adapté aux conditions climatiques locales, afin de garantir la sécurité des usagers en toutes saisons. Par la présente interpellation, je demande donc au Conseil municipal :

- de prendre acte du caractère dangereux du revêtement actuel;
- de s'engager à procéder à son remplacement dans les meilleurs délais.

La sécurité des usagers doit primer sur toute autre considération. Une intervention rapide permettrait d'éviter des chutes et de renforcer la qualité des infrastructures publiques de la ville.

Yann SANTSCHI

Merci Mme FUCHS. Est-ce que la Municipalité souhaite s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Oui, comme pour les deux précédentes interpellations, une réponse écrite vous sera fournie. Mme FUCHS vous êtes dans mon dos, vous m'excusez, je ne peux pas vous regarder dans les yeux, mais votre interpellation... une interpellation finalement c'est une demande d'explication, de précision adressée au Conseil communal sur un fait de l'exécutif ou de l'administration. Là vous nous demandez de nous engager et de prendre acte du caractère dangereux. Je n'ai pas encore la réponse écrite des services, mais j'ose, et je suis convaincu quand même que les matériaux qui ont été utilisés sont conformes aux législations. On analysera tout ça et je crois aussi que le

service de voirie, notamment, travaille en cas de neige pour rendre cette passerelle accessible. Mais là aussi, vous aurez tous les éléments et s'il s'avérait que la granulométrie de ce revêtement n'est pas conforme aux normes, bien évidemment qu'on se pliera aux exigences sécuritaires nécessaires. Il est dans notre intérêt à tous que tous les usagers puissent passer de manière sécurisée sur cette passerelle.

Yann SANTSCHI

Merci Monsieur le Président.

9. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE

Yann SANTSCHI

Nous passons au point 9 de l'ordre du jour, informations de la Municipalité. La parole est à nouveau à vous, Monsieur le Président.

Pierre BERTHOD

Oui, merci Monsieur le Président. Alors vous le savez, les informations de la Municipalité sont des points qui sont importants, nouveaux, qui méritent d'être portés à votre connaissance et puis qui n'ont pas été faits par d'autres canaux d'information. Ce soir en fait j'aurai 5 éléments principaux à vous transmettre.

Sécurité

En tout premier lieu et qui résulte du dramatique incendie à Crans-Montana... bien évidemment, cet événement a profondément marqué notre communauté, il a marqué notre région, il a marqué notre canton et bien au-delà. Et vous le savez, notre communauté sierroise a été particulièrement touchée. Tout d'abord et naturellement je tiens à adresser, entre notre nom à tous, notre entier soutien et notre empathie à toutes celles et ceux ayant été concernés, de près comme de loin par cette tragédie ; nous souhaitons beaucoup de force et d'amour aux familles, dans le deuil ou dans l'accompagnement de proches blessés. Il est clair aussi que cet événement interroge profondément le fonctionnement du système de sécurité et prévention incendie, dans notre commune, dans notre canton, mais aussi dans l'entier de notre pays. De nombreuses questions sont soulevées depuis ce début janvier. Elles touchent tout le monde et à tous les niveaux ; que ce soient les citoyens, les locataires, les exploitants, les propriétaires, les communes, le canton, les assurances, etc. Il doit avoir, et il y aura, un avant et un après. Pour notre Ville, comme pour toutes les Communes et pour le Canton du Valais, cela implique des actions sur plusieurs fronts en même temps. Bien sûr concernant la prévention incendie, en se questionnant sur les ressources nécessaires, tant humaines que financières, mais aussi sur les nombreuses bases légales existantes, leur enchevêtrement, leur applicabilité et parfois aussi leurs incohérences les unes vis-à-vis des autres. Ainsi les Communes questionnent le Canton et travaillent, veulent travailler avec lui, par exemple sur les articulations entre les lois sur la protection incendie, le droit des constructions, le droit du bail, loi sur l'hébergement et la restauration ou encore le droit sur le contrôle des habitants. Ce ne sont que des exemples, bien évidemment pas du ressort de notre Commune uniquement, et qui prendront du temps mais sur lesquels nos institutions, au sens large, devront être amenées à trouver des solutions. Ceci étant dit, voici quelques éléments d'actions concrets que la Ville de Sierre mène depuis début janvier. Premièrement, et vous le savez, notre chargé de sécurité avait en décembre dernier donné sa démission, son remplacement est en bonne voie. D'autre part et dans une approche plus globale, le Conseil communal s'est adjoint les services de ressources externes spécialisées, d'une part concernant tous les aspects légaux et juridiques, d'autre part sur l'approche administrative globale de la prévention incendie, là aussi avec l'appui d'une entreprise experte dans le domaine. D'autre part des appels d'offres ont été adressés à des entreprises spécialisées pour soutenir la Ville dans l'entier des contrôles nécessaires ; le cas échéant une demande de crédit complémentaire devra potentiellement vous être faite en fonction des montants. En sus de ces éléments, j'aimerais aussi vous informer qu'un courrier avec formulaire d'auto-contrôle a été adressé aux établissements publics, tel que l'a demandé en janvier le Canton. Que l'entier des bâtiments communaux a été et est en cours de *checks*, je dirais exhaustifs et plus que complets, et que l'entier des processus tant d'autorisation de construire, que d'autorisation de manifestation est vérifié tant d'un point de vue légal que dans son applicabilité. Ce ne sont là qu'une partie des travaux en cours. Ils touchent et impactent la totalité de nos services communaux et j'aimerais ici remercier l'entier de nos

collaboratrices et collaborateurs, tous services confondus qui s'y attèlent au quotidien. Cet incendie du 1^{er} janvier est trop grave. En tant qu'élu, en tant que Conseil communal, en tant que président de Commune, chacun de nous nous constatons de manière sérieuse, mais aussi lucide et rationnelle les responsabilités qui nous incombent. Alors, nous vivons dans un pays sûr, dans un pays sérieux et un pays exigeant. Il est clair que de nombreux défis se présentent à nous. Nous y travaillons de façon très concrète. Mais j'aimerais vous dire que j'ai confiance, confiance en notre capacité collective à les surmonter ces défis. Tout comme j'ai la certitude que nos communautés doivent vivre, se rassembler et partager ensemble, dans la confiance et dans la fraternité. Alors le Conseil communal et les services continuent leur travail et, comme je viens de le dire, assurément nous reviendrons vers vous dans les prochains mois, avec des éléments consolidés et des demandes à votre intention. Voilà pour une première information.

PAZ : zones réservées cantonales

Une deuxième information pour un sujet aussi important qui concerne le PAZ/RCCZ et des informations relatives au calendrier de la révision et notamment la prochaine étape que sont les zones réservées cantonales. Pour rappel, le projet de révision a démarré en 2018 déjà, 2018 c'était l'instauration des zones réservées, ça fait déjà 8 ans. Alors, depuis, de nombreuses études ont été menées par la Ville, avec des spécialistes de chaque domaine et un projet de PAZ/RCCZ a été transmis au service du développement territorial (SDT) cantonal, par la Municipalité en octobre 2024. La transmission de ce dossier, c'est pour l'avis de principe des services de l'Etat. Il s'agit d'une étape importante qui consiste en la vérification légale et juridique du projet par tous les services cantonaux. A l'heure où je vous parle, la Municipalité espère recevoir la synthèse de retour de l'avis de principe cantonal cet été ; et ensuite on devra procéder aux adaptations pour mettre le projet à l'enquête publique, si les délais sont tenus, au premier trimestre 2027. Toujours pour votre bonne information, le processus légal de révision du PAZ/RCCZ prévoit que la Municipalité tente de régler les oppositions puis transmette le dossier au Conseil général avec les oppositions réglées. Si le planning se déroule, comme je viens de l'indiquer et comme il est souhaité, vous devriez recevoir le dossier de révision du PAZ/RCCZ à la fin 2027, l'étudier puis vous prononcer courant 2028. Cette décision sera ensuite transmise au Conseil d'Etat pour homologation, elle pourra, là aussi encore, faire l'objet de recours. Le Conseil d'Etat pourrait par conséquent être amené à homologuer le nouveau PAZ/RCCZ de manière partielle avant son homologation complète. Comme ce travail de révision du PAZ/RCCZ n'est pas encore terminé, le maintien de certains périmètres en zones réservées reste primordial. Pour rappel :

- En 2018, le Conseil municipal avait décidé d'instaurer 37,4 hectares de zones réservées sur le territoire communal pour une durée de deux ans, selon la loi.
- En 2020, le Conseil communal avait prolongé cette décision afin de bénéficier des 5 ans réglementaires au total.
- En 2023, sur notre demande, le Conseil général avait décidé d'accepter une prolongation de ces zones réservées pour une durée de trois ans. Décision qui donc arrive à échéance ce 11 mai 2026 et qu'il n'est plus possible légalement pour la Commune de prolonger.

Alors, comme on n'est pas la seule Commune à être dans ces... je dirais lenteurs de traitement, le Canton a modifié sa loi et le Conseil municipal a donc dû demander au Conseil d'Etat d'instaurer des zones réservées cantonales – qui sont exactement les mêmes que nous avons, législatif comme exécutif, prises. Cette demande a été faite et cette décision du Conseil d'Etat devrait être prise tout prochainement et être mise à l'enquête publique par le SDT afin d'en informer la population. Je m'écarte du texte, mais je ne peux que - à la suite de la lecture de ce que viens de vous dire – constater l'incroyable temps que prend cette révision du plan de zones. Déjà 8 ans d'étude et puis, comme je vous l'ai dit, transmission de documents en 2024 ; nous sommes en 2026 et on fait ce qu'on peut, mais on est dépendant, finalement, du retour de l'avis de principe. Donc, on espère vraiment que cet été on a le retour de l'avis de principe des services du canton. Ça va nécessiter, avec nos mandataires, qu'on bosse et on espère qu'à la fin on puisse vous le transmettre, comme je vous l'ai dit, le plus tôt possible. Et vous dire que là, eh bien, avec votre bureau et les différentes commissions, une fois qu'on aura le retour de l'avis de principe et puis fait les modifications ; on déterminera les modalités de travail qui seront aussi importantes pour que vous compreniez bien vos attributions et puis ce que vous pouvez faire et ce que vous devez également faire. Voilà, c'était la deuxième information.

Ensuite j'aurais – mais elles seront plus courtes – d'autres informations avant trois « *Save the dates* » comme on dit. Alors Monsieur le Président du Conseil général, j'ai bien entendu lors de la présentation de votre chef de groupe que vous étiez Chippiard de naissance, Sierrois et Chippiard de cœur, alors deux informations en lien avec votre commune d'origine et la nôtre.

HAP Chippis – Sous-Géronde

La première c'est les HAP. Donc, les Communes de Sierre et Chippis avaient informé la population en 2017 sur demande du canton de la présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans les sols de la zone habitée de Chippis et dans le quartier de Sous-Géronde à Sierre. Cette pollution est liée à l'exploitation historique des fonderies de Chippis. En décembre 2025, la valeur d'assainissement pour les sols pollués en zone habitée a été revue à la baisse par le Conseil fédéral. Donc, en ce début d'année, le Canton par son service de l'environnement et les entreprises Rio Tinto et Metalwerke Refonda invitent les propriétaires et résidents concernés à une séance d'information le mardi 31 mars 2026 à 19h00 à la salle de gymnastique de Chippis afin de présenter les actions envisagées et pour répondre aux questions des intéressés. La Ville accompagne ce processus, qui est du ressort du Canton, et vous l'avez compris, pour notre commune on parle principalement du secteur de Sous-Géronde ; pour la commune de Chippis c'est l'entier de leur périmètre qui est impacté par ces polluants et surtout aussi maintenant par les mesures qui pourraient être prises suite à l'abaissement des valeurs d'assainissement des sols.

Glissement des Fios

Et, toujours en lien avec Chippis, vous l'avez sûrement vu dans la presse, en octobre 2025, un important glissement de terrain est apparu en rive gauche de la Navisence dans le Val d'Anniviers au lieu-dit les Fios ; ce lieu-dit se situe entre les villages de Mayoux et de Pinsec. Une surveillance a immédiatement été mise en place par la Commune d'Anniviers et un groupe de suivi intégrant le Canton et les Communes situées en aval a été mis sur pied. Les scénarios de risque sont en cours d'évaluation par le Canton. Dans le cas extrême, ce qu'on peut appeler un scénario catastrophe, un éboulement majeur pourrait obstruer la rivière – donc dans le Val d'Anniviers – ce qui créerait un lac en amont et potentiellement une rupture brusque de cette retenue qui pourrait occasionner une vague de submersion qui pourrait atteindre Chippis. Ces risques sont en cours d'évaluation notamment pour des conditions estivales avec des débits dans les cours d'eau plus importants. En l'état des études, le risque pour le territoire sierrois semble limité et de faible ampleur. Mais la Ville de Sierre reste attentive au développement de cet élément. Et, là aussi, la Ville de Sierre accompagne les mesures et appuie la Commune de Chippis dans les préparations nécessaires et, dans la mesure de nos capacités de nos différents services à accompagner nos voisins et amis du village de Chippis.

Pont de Beaulieu

Cinquième et dernière information, aussi un sujet important, le pont de Beaulieu. Le pont de Beaulieu et les installations de chantier ont démarré afin de permettre le début du chantier avec des travaux préliminaires en bordure des voies pour la construction des fondations du futur pont. Ces travaux auront un impact important sur la population et, en premier lieu, pour les riverains. Les CFF à qui la conduite de ces travaux a été confiée, informeront ces derniers en fonction de l'avancement des travaux. Ils les informeront notamment par le biais d'avis lors des interventions bruyantes de nuit. Ce chantier, vous le savez, il est majeur et il influencera le fonctionnement du centre-ville pour les deux prochaines années ; c'est pourquoi nous ne pouvons qu'appeler à la patience et à la compréhension de toutes et tous pour permettre la réalisation de cet ouvrage tant attendu. Je peux également vous annoncer qu'une cérémonie officielle de pose de la première pierre sera normalement organisée avant l'été et vous serez, toutes et tous, bien évidemment conviés.

Save the date

Et je vous l'ai dit, 3 petites dates, bien évidemment que vous recevrez les informations voulues par voie électronique, mais – comme d'ailleurs ça a été rappelé ce soir – l'un des postulats de l'année dernière s'intéressait au faible taux de participation lors des élections, vous informer de la **soirée « Enfin je vote »**, qui est à l'intention des nouveaux votants de la ville de Sierre. Cette

soirée aura lieu dans cette même salle le **16 avril prochain à 19h30**, donc ici dans la Grande Salle de l'Hôtel de Ville.

Vous recevrez aussi une invitation, mais si vous voulez déjà le noter, pour **l'inauguration des travaux qui ont été faits devant la crèche** : ça aura lieu le **30 mai prochain dès 10h45**.

Et puis le **15 juin**, cette fois-ci à **11h00**, il y aura **l'inauguration du nouvel espace public et de nature à Champétroz**.

A nouveau, toutes ces dates vous seront communiquées aussi en temps voulu par les canaux usuels.

Et j'en ai terminé, Monsieur le Président.

Yann SANTSCHI

Merci Monsieur le Président pour toutes ces informations.

10. DIVERS

Yann SANTSCHI

Nous passons maintenant au dernier point de l'ordre du jour, les divers. Comme à l'accoutumée, nous attendrons 3 questions avant de céder la parole à la Municipalité pour les réponses. Veuillez annoncer votre nom avant chaque intervention, afin qu'il puisse figurer dans le procès-verbal. La parole est au plénum. M. VOUARDOUX.

Eric VOUARDOUX

Mesdames, Messieurs, en vos titres et fonctions, chers collègues, cher public. Bien que le projet de patinoire et du nouveau quartier aux Condémines ait été validé par le corps électoral en juin 2025, force est de constater que, plusieurs mois après la votation, peu d'informations concrètes ont été communiquées quant à son avancement. Dans la presse, il a notamment été indiqué que le projet demeurerait en suspens, en particulier dans l'attente de certains éléments relevant du Canton. Par ailleurs, il a aussi été évoqué la volonté de la Ville de prévoir des garanties suffisantes dans les montages contractuels (contrats fonciers, droits de superficie, sécurisation des investissements et pérennité des infrastructures sportives). Ces précautions sont compréhensibles au regard de l'importance du projet. Cela étant, près de huit mois après la votation, de nombreuses citoyennes et de nombreux citoyens s'interrogent légitimement sur la suite du dossier, sur les étapes encore à franchir et sur le calendrier envisagé. Dans ce contexte, et dans un esprit constructif, je souhaite adresser les questions suivantes au Conseil communal :

1. État d'avancement général : où en est précisément le projet à ce jour, s'agissant en particulier de l'accord-cadre entre les différentes parties concernées ?
2. Éléments encore en suspens/points de blocage : quels sont, à ce stade, les éléments qui empêchent encore la finalisation de l'accord-cadre ou le passage à la phase suivante du projet ?
3. Répartition des rôles et responsabilités : quelles sont les responsabilités respectives de la Commune, du Canton et des partenaires privés dans les démarches encore pendantes ? Quels engagements ou décisions sont attendus de chaque partie pour permettre d'avancer ?
4. Calendrier prévisionnel : le Conseil communal peut-il présenter un calendrier indicatif des prochaines étapes (finalisation des accords, signatures, procédures, communication publique, lancement effectif du projet) ? À défaut de dates définitives, un horizon temporel approximatif peut-il être communiqué ?
5. Communication à la population : le Conseil communal envisage-t-il une communication officielle à destination de la population sur l'état d'avancement du projet ? Si oui, sous quelle forme (information publique, communiqué, séance d'information, point de situation régulier) et selon quel calendrier ?
6. Vision d'ensemble du projet : le Conseil communal peut-il confirmer que la planification du secteur Valais Arena/écoquartier Viva se poursuit de manière coordonnée, et préciser comment la cohérence d'ensemble du projet est garantie ?

Un projet de cette ampleur suscite naturellement de fortes attentes au sein de la population. Une information régulière, claire et factuelle contribuerait à renforcer la confiance et à maintenir l'adhésion autour d'un dossier important pour l'avenir de la ville de Sierre. Je vous remercie pour votre attention.

Yann SANTSCHI

Merci M. VOUARDOUX. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ? M. CORNUZ.

Serge CORNUZ

Bonsoir. Alors moi j'ai un grand problème, j'habite à la rue de Mont-Noble qui est à 30 à l'heure ; et malheureusement, le 30 km/h n'est jamais respecté. J'ai passé tout un après-midi avec un policier qui m'a dit « on fait des contrôles ». Je n'ai jamais vu de contrôles. Alors si on pouvait de temps en temps venir faire un contrôle, ce serait parfait. Il faut les faire les contrôles, pas seulement dire.

Yann SANTSCHI

Merci M. CORNUZ. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ? Mme BETRISEY.

Maryse BETRISEY

Oui, pour compléter les points de M. VOUARDOUX, j'aurais une autre question à la Municipalité. Comme ma grand-mère m'a toujours dit, vaut mieux s'adresser directement à Dieu qu'à ses saints... il y a des bruits, beaucoup de bruits dans cette ville, sur les réseaux sociaux aussi, qui posent la question si c'est vrai que la démolition du bâtiment à côté de la patinoire serait en cours, pour en attendant qu'arena soit construite – et parce qu'apparemment le HC Sierre fait de bons résultats – Graben soit, non pas agrandie, ni rénovée, mais soit convenable. Voici la question.

Yann SANTSCHI

Merci Mme BETRISEY. Je passe la parole à la Municipalité pour répondre à la première série de questions.

Pierre BERTHOD

Oui, merci, volontiers. Je ne sais si je saurais être Dieu et je ne sais parfois à quel saint me vouer... mais je commence peut-être par l'intervention la plus simple, celle de M. CORNUZ. Résidant pour ma part à la rue Maison-Rouge voisine de la rue du Mont-Noble et ayant eu la chance d'avoir des radars préventifs qui ont permis de démontrer effectivement la célérité de certains automobilistes, je prends bonne note et on invitera la police à faire non pas que des contrôles préventifs, mais vous l'avez vu maintenant sur la rue de Lamberson, il y a un radar préventif et force est de constater que ça a quand même un effet sur les usagers quand l'automobiliste voit à quelle vitesse il roule, mais j'ai pris bonne note de cette demande de contrôle. Bon maintenant pour les questions, alors M. VOUARDOUX, vous m'avez remis une page entière avec 6 questions à la suite concernant la patinoire. Vous savez, j'entends, le Conseil communal on entend tous ces éléments. J'ai eu l'occasion de m'exprimer en décembre et je m'exprime volontiers. Qu'est-ce qu'on fait ? Déjà, on ne fait pas tout seul. Déjà, vous l'avez compris, il y a des partenaires. Mais qu'est-ce qu'on fait en tant qu'exécutif, en tant que Municipalité ? Et bien on défend les intérêts des citoyennes et des citoyens de la ville de Sierre et on fait en sorte que ce qui a été voté soit appliqué. Donc très concrètement, là on est à bout touchant – pour dire les choses ainsi – sur la contractualisation, c'est-à-dire la transformation de l'accord-cadre qui a été finalement... ce qui a sous-tendu la votation, en document de contrat. J'ai bon espoir que nous arrivions entre mars et avril à la finition, mais... avec tout le respect que j'ai, chaque partie défend ses intérêts et nous on défend les intérêts de la collectivité. Ce serait juste impossible pour moi ou pour mes collègues qui travaillons là-dessus de dévier ne serait-ce qu'un iota par rapport à ce qu'on a demandé à la population et c'est ça qu'on est en train de faire. Mais ça prend du temps parce qu'on ne lâche pas et eux ne lâchent pas. Et il faut dans des négociations être très fin et quand il faut traduire des éléments, notamment fonciers et financiers, dans un document écrit, eh bien, ça prend du temps. Retenez que sur cet élément, les éléments contractuels qui vous seront d'ailleurs présentés, bien évidemment, ils vont arriver dans les prochaines semaines, je dirais prochains mois, au stade de la maturité pour que toutes les parties y trouvent leur intérêt. Si je lis la feuille que vous m'avez remise, je réponds, je crois, aux éléments liés à l'accord-cadre. Une fois que l'accord-cadre est signé, il faut vous dire – je vous l'avais dit en décembre – mais qu'en parallèle tous les éléments urbanistiques, architecturaux et de plans de zone, eux, sont en travail, que les partenaires privés ont continué le travail, ont mandaté des entreprises et des spécialistes pour la zone. Leur objectif... parce que comprenez aussi que le calendrier prévisionnel, il n'est pas dans la maîtrise de la Municipalité, selon ce qu'on a signé ; c'est véritablement les partenaires privés qui, eux, décideront des objectifs-temps qu'ils veulent lancer, mais actuellement – et d'ailleurs des entreprises de la région ont été sollicitées – ils sont dans la recherche de différents corps de

métiers et l'objectif de leurs partenaires c'est de pouvoir mettre à l'enquête, encore cette année 2026, le secteur 1, le secteur de la patinoire. Communication avec la population, là aussi, je vous remercie de poser les questions, ça permet en tout cas de pouvoir vous répondre à vous les délégués de la population ; là aussi, ce que j'ai demandé, ce que nous demandons mais que nous comprenons, c'est que nos partenaires soient aussi proactifs et puis leur objectif – et je peux le comprendre et je peux l'entendre – c'est qu'une fois que les éléments contractuels auront été goupillés, validés et signés, eh bien, des informations plus proactives devront être faites. Nous le ferons aussi. Et si je lis un petit peu en direct les questions que vous avez énumérées, je peux dire que quand même le travail continue quoi... alors il est peut-être en sourdine ou il n'est peut-être pas dans la presse, mais il se fait et les mandataires ont engagé des gens et engagé des entreprises et, oui, cela se fait de manière coordonnée. Les éléments qui vont poser des questions et qui sont aussi du ressort du Canton, c'est en lien avec ce que j'ai exprimé avant sur les plans de zones et donc sur les temporalités de changement d'affectation de zone, puisque vous le savez, dans l'accord-cadre et dans la votation populaire, il y a des modifications de densité. Donc je viens de vous exprimer la lenteur et l'adversité pour faire évoluer ce plan de zones... mais ça c'est des séances de travail, nos partenaires sont bien conscients de tout ça et indépendamment, finalement, des modifications de densité et donc de zones, le secteur patinoire – pour répondre à ce qui importe le plus aux gens – il sera mis à l'enquête, dans l'objectif en tout cas, courant de cette année 2026. Voilà des réponses, je dirais générales, mais je crois n'avoir rien (obnubilé) omis de vos principales questions, tout du moins je le crois. Et Mme BETRISEY, heureusement que je ne suis pas sur les réseaux sociaux, je pense déjà ça c'est une bonne chose, mais là alors je dois dire que c'est clair que... d'autant plus qu'on est en période de play-off, alors c'est super, il y a... j'ai pu lire dans la presse, comme vous, qu'ils mettent des gaillards sportifs et pleins de muscles à disposition pour démolir les bâtiments. En fait, les choses ne se passent pas comme ça... Et je veux bien qu'on fasse mousser – j'ai eu le plaisir d'aller voir le HC Sierre gagner hier à Graben – je veux bien qu'on fasse mousser les supporters, mais on ne démolit pas des bâtiments à coups de masse en Suisse, on suit des processus. Donc pour vous répondre très concrètement, Mme BETRISEY, le projet de démolition du bâtiment il y a déjà été mis à l'enquête ; il ne découle pas d'une nécessité de monter en ligue A ou de je ne sais quelle volonté sportive ; il découle aussi d'une nécessité d'assurer que les flux des supporters soient améliorés et puis aussi de faire en sorte, d'un point de vue foncier – qu'on puisse en cas de problématique notamment sur le système de refroidissement qui fait la glace, eh bien, avoir le périmètre, des espaces en suffisance. Donc ce projet de démolition du bâtiment, il n'y a rien de nouveau sous le soleil, mais je vous dirais aussi – pour être très, très clair avec vous – qu'il a été... les locataires ont été informés de longue date et pour la citer, c'est l'association Satellite qui est au rez-de-chaussée. Avant, vous vous souvenez, c'était historiquement Marco CONSTANTIN, ensuite c'était l'atelier... je ne sais plus comment il s'appelait cet atelier de motos... 808 je crois, et en fait la Ville a été très correcte et très honnête avec l'association Satellite ; on leur a mis à disposition ce local en leur disant qu'il avait une temporalité limitée. Donc je ne crois pas qu'il y a d'étonnement de la part de ces locataires. Mais, à nouveau, par contre, on est soumis à des processus et vous les connaissez, notamment budgétaires, et il n'y a pas dans le cadre du budget 2027 ce montant et ce n'était pas prévu en 2026 et on traitera, et vous traiterez, un budget pour l'année prochaine et à ce moment-là, les choses devraient se faire. Mais indépendamment véritablement de toute hypothèse de promotion. Alors après pour dire... est-ce qu'il y aura des investissements à Graben ? Moi ce que je peux vous dire, il n'y a pas de décision de la Ville, le Conseil communal va traiter les choses, des rapports remontent, les processus budgétaires, mais je l'ai toujours dit : on a un projet de nouvelle Arena. J'entends qu'il y a des ambitions sportives et j'ai eu plaisir à regarder l'équipe de Suisse aux jeux olympiques, mais là on est en ligue B et on veut monter en ligue A... On ne va pas non plus, je le dis à tout le monde, on ne va pas non plus mettre des millions dans Graben. Maintenant s'il y a des gens qui veulent mettre beaucoup, beaucoup d'argent, eh bien c'est une autre chose, mais notre objectif, comme Commune, c'est de faire en sorte qu'il y ait de la glace, que Graben fonctionne. C'est ça ce qu'on doit faire. On va devoir maintenir une infrastructure et on continuera à la maintenir ; elle sera fonctionnelle, elle sera aux normes, comme elle l'est et puis on va de l'avant. Voilà mon appréciation qui est la mienne, je crois qu'elle est partagée – je l'espère – par mon vice-président qui est en charge des sports et qui suit ce dossier de près. Mais avec quelques années d'expérience, on apprend à ne pas trop s'exciter ni de certaines demandes émanant de gens passionnés que j'apprécie, ni de certains médias qui désirent des informations que l'on n'a pas. Voilà quelques informations que je peux vous donner. Je ne sais pas si ça vous convient, mais c'est comme ça.

Yann SANTSCHI

Merci Monsieur le Président. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ? M. ZUBER.

Jérémie ZUBER

Merci Monsieur le Président. J'ai deux questions concernant l'affichage mais avant ça je contextualise. Selon un communiqué AWP diffusé en novembre 2021 que je cite : « *APG|SGA SA, spécialiste de la publicité en extérieur, a remporté l'appel d'offres lancé par la Commune valaisanne de Sierre pour la commercialisation et la gestion des emplacements d'affichage sur le domaine public. Le contrat débute en janvier 2022 et est valable pour une durée de 10 ans. Il comprend 67 nouveaux supports publicitaires, dont 42 surfaces d'affichage commerciales et 25 surfaces culturelles réparties sur l'ensemble de la ville.* » Fin de citation. A l'instar du canton du Valais et des Communes de Sion et de Monthey, il aurait été plus judicieux d'attribuer ce mandat à une société valaisanne plutôt qu'à une société qui a son siège exécutif à Zürich et qui délaisse les régions périphériques. Renseignements pris auprès des acteurs locaux, les affiches doivent être envoyées à Wallisellen avant de revenir à Sierre pour être collées. D'un point de vue durabilité, on peut faire mieux. Ceci dit, la SGA a certainement été plus généreuse que ses concurrents au dépôt du dossier et tant mieux pour le budget de notre Commune. En effet, ces espaces publicitaires sont loués annuellement par la SGA à la Commune de Sierre. J'ai deux questions à ce sujet : avec maintenant un recul de 4 ans, le dispositif promis par la SGA au dépôt de l'appel d'offres est-il pleinement opérationnel ? Il ne me semble pas avoir pu admirer dans notre ville les lucratives colonnes Morris promises par la SGA. Et ma deuxième question : que peut faire la Commune pour exiger de la SGA qu'elle respecte ses promesses et qu'elle règle les loyers complets prévus par le contrat ? Merci d'avance pour vos réponses.

Yann SANTSCHI

Merci M. ZUBER. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ? Comme ce n'est pas le cas, je passe la parole à la Municipalité pour répondre à cette question.

Pierre BERTHOD

Oui, merci Monsieur le Président. M. ZUBER m'avait transmis partiellement une partie des questions qu'il vient d'énumérer, ce qui m'a permis d'obtenir une partie des réponses auprès des services et j'ai quelques éléments en souvenir qui me permettraient, je crois, de répondre à la quasi-totalité de vos questions. Déjà vous dire que la procédure qu'a suivie la Ville était une procédure de marchés publics, avec une procédure ouverte. Plusieurs entreprises ont soumissionné et effectivement c'est la société SGA qui a été retenue par la Municipalité. Mais ça de manière usuelle, en lien avec les obligations qu'on a et ce n'est pas qu'on ne veut pas une entreprise locale, mais comme vous l'avez plus ou moins dit dans votre question, les conditions générales proposées par la Société Générale d'Affichage étaient, selon nous, les plus avantageuses pour notre Commune. Donc ça c'était en 2021, il y a eu un appel d'offres public et une convention d'affichage – vous l'avez relevé – a été signée avec la SGA. Pour que tout le monde comprenne : cela prévoit la mise à disposition, contre rémunération de certaines parties du patrimoine communal pour de l'affichage publicitaire, de l'affichage culturel et aussi la gestion de l'affichage politique. Alors au niveau de l'affichage publicitaire, le montant reçu de la SGA est de CHF 56'300.– en 2025. Ce montant est supérieur à ce qu'espérait la Ville, mis dans son budget, c'est inférieur à ce qu'avait estimé la SGA dans son offre. Pourquoi ? En grande partie parce que lors des demandes d'autorisations de construire pour la pose de ces panneaux, 14 dossiers ont été refusés par la commission cantonale des constructions qui est l'autorité responsable en la matière puisque c'est sur des terrains municipaux et c'est principalement sur la base de préavis négatifs de la commission cantonale de signalisation routière (CCSR). Alors à titre d'exemple deux de ces propositions se situaient sur des abribus existants et ils ont été refusés par cette commission cantonale de signalisation routière. Donc la SGA et la Ville poursuivent leur collaboration dans la recherche de nouveaux emplacements afin d'accroître ce réseau et le revenu qui en découle. Sauf erreur de ma part, les autres entreprises qui avaient postulé avaient aussi des panneaux dans les abribus. Il semblerait que la commission cantonale de signalisation routière ne soit pas du même avis, alors que, pour nous, ça ne poserait pas de problème et je connais des abribus où il y a aussi de la publicité. En ce qui concerne les autres prestations, pour les 3 colonnes Morris il faut encore trouver... il y en a une qui a été autorisée, là aussi par le canton et qui devrait aller sur la place de l'Hôtel de Ville. Je vous dirais qu'on devrait sûrement reprendre langue avec le Conseil général sur la place de l'Hôtel de Ville, mais il y a deux emplacements qu'il faut trouver, parce que là aussi on se trouve confrontés, finalement, à des

positions des commissions cantonales qui limitent finalement, sûrement avec leurs arguments, eh bien ces emplacements. Donc en fait vous dire qu'il y a de nouveaux emplacements qui sont encore à l'étude et qu'on espère trouver des solutions pour pouvoir organiser la pose. Et puis on est conscient aussi que l'affichage culturel et les colonnes Morris – vous savez c'est ces grandes colonnes où l'affichage est mis tout autour – eh bien ce serait un avantage pour les sociétés culturelles. Mais le choix, malheureusement comme dans plein de domaines en fait, la loi sur les marchés publics elle est stricte et puis on a très peu de marge de manœuvre pour dire « ah on choisit une entreprise locale » et puis ça n'est pas ça qui a présidé à l'époque en 2021, pour notre choix. Voilà quelques éléments de réponses que je peux vous apporter, M. ZUBER.

Yann SANTOSCHI

Merci Monsieur le Président. Quelqu'un souhaite-t-il encore s'exprimer ? Alors avant de clôturer la séance, voici les dates des prochains plénums ordinaires de cette année : **mercredi 10 juin à 18h30** et **mercredi 16 décembre à 18h30**. Un grand merci à Mme Elisabeth MARCHETTI pour la rédaction du procès-verbal, à M. Pascal MEYLAN pour la mise en place de la salle et à Mme Aïcha VUILLERMOZ le service de l'apéritif. Merci également pour votre participation aux débats, ainsi qu'au public et à la presse pour leur présence. Il est 20h01, la première séance plénière ordinaire de 2026 close et l'apéritif ouvert. Bonne soirée et santé ! (*Applaudissements*).

Fin de la séance : 20h01.

Conseil général de Sierre

Le président :

Yann SANTOSCHI



Le secrétaire :

Tony SABINO



Abréviations :

PLR	:	parti libéral-radical
PS	:	parti socialiste
UDC	:	union démocratique du centre
Cogest	:	commission de gestion
CEU	:	commission de l'édilité et de l'urbanisme
CDD	:	commission du développement durable
SGA	:	Société Générale d'Affichage

Réponse à l'interpellation déposée par le conseiller général Fabien Robyr relative à l'usage des engins pyrotechniques

Enoncé de la question

Le conseiller général Fabien Robyr a déposé une interpellation sur l'usage des engins pyrotechniques, dont voici le texte :

Interpellation (Art.37)

Thème : Usage des engins pyrotechniques

Auteur : Fabien Robyr

À la suite des événements tragiques du 1er janvier 2026, il ne nous paraît plus opportun de célébrer le passage à l'année 2027 avec des engins pyrotechniques. Le traumatisme laissé par cette catastrophe impose une réflexion profonde sur les pratiques festives que nous souhaitons encourager, dans le respect de la mémoire des victimes et de la sécurité collective.

Par ailleurs, au-delà du risque immédiat pour la vie humaine, les feux d'artifice ont un **impact environnemental considérable**. Ils génèrent une **pollution atmosphérique importante**, libérant dans l'air des substances nocives, ainsi que des déchets souvent difficiles à éliminer. Dans un contexte où la lutte contre le changement climatique et la protection de notre cadre de vie sont plus que jamais des priorités, il est essentiel de repenser notre rapport à ces pratiques festives.

En ce sens nous souhaitons que la Ville envisage l'interdiction des feux d'artifice privés. Cette mesure permettrait non seulement de garantir la sécurité de toutes et tous, ainsi que de la faune domestique et sauvage, mais aussi de renforcer notre engagement écologique local.

Nous sollicitons donc la position du Conseil municipal sur ce point.

Dans l'attente de votre retour, nous vous remercions de votre attention et de votre engagement pour la sécurité et le bien-être de notre population.

Fabien Robyr



Réponses

1. Autorisations de vente, législation fédérale

La délivrance d'autorisation de vente d'engins pyrotechniques est réglée au niveau fédéral par la Loi sur les explosifs (LPex), qui prévoit ce qui suit :

Art. 10 Autorisation de vendre sur territoire suisse

¹ *Quiconque, en Suisse, fait le commerce de matières explosives ou d'engins pyrotechniques doit avoir une autorisation. Le Conseil fédéral fixe le régime applicable à la délivrance, au retrait et à l'expiration des autorisations. Il peut dispenser du régime de l'autorisation certains produits ou groupes de produits, pour autant que la sécurité soit garantie par d'autres moyens.*

² *L'autorisation est délivrée par le canton où le requérant a son siège commercial; s'il a des succursales dans plusieurs cantons, ceux-ci se concerteront au préalable.*

³ *L'autorisation de vendre est valable dans toute la Suisse. Pour le commerce de détail des engins pyrotechniques de divertissement, elle l'est uniquement dans le canton qui l'a délivrée.*

⁴ *L'autorisation n'est accordée qu'aux entreprises dignes de confiance et aux personnes de bonne réputation qui ont les connaissances techniques nécessaires et qui disposent des entrepôts prescrits.*

⁵ *La fourniture de matières explosives ou d'engins pyrotechniques par l'armée, les administrations militaires fédérales et cantonales ou leurs entreprises à des offices civils ou à des particuliers se fait en accord avec l'office central.*

2. Législation cantonale

Au niveau valaisan, ce thème est traité dans l'ordonnance d'exécution de la loi fédérale et l'ordonnance sur les substances explosives de la façon suivante :

Art. 3 Autorités compétentes

¹ *Le chef du département est compétent pour: **

a) *répartir les points de vente autorisés par l'autorité fédérale;*

b) ** accorder l'autorisation de vendre des matières explosibles, des engins pyrotechniques servant à des fins professionnelles ou de divertissement (catégories F2 à F4 au sens de l'annexe 1 de l'OExpl), ainsi que de la poudre de guerre à l'état foisonné;*

c) *révoquer les autorisations accordées lorsque les conditions de leur octroi ne sont plus réalisées;*

d) *retirer définitivement ou temporairement l'autorisation de vendre des matières explosives et des engins pyrotechniques, à l'exclusion de ceux qui sont destinés au divertissement;*

e) *prendre les décisions prévues à l'article 35 LFE;*

f) *prendre toute autre mesure qui n'est pas confiée à une autre autorité.*

² *Par décision rendue publique, le chef du département peut déléguer au commandant de la police cantonale la compétence d'accorder l'autorisation de vendre des matières explosives, des engins pyrotechniques servant à des fins professionnelles ou de divertissement (catégories F2 à F4 au sens de l'annexe 1 de l'OExpl), ainsi que de la poudre de guerre à l'état foisonné. **

Art. 4 Points de vente - Critère de répartition

¹ *La répartition des points de vente sur le territoire cantonal s'effectue en fonction des demandes, des besoins régionaux et des conditions de sécurité.*

Art. 5 Autorisations de vente

¹ *Les autorisations ne peuvent être accordées qu'à des requérants bénéficiant de l'exercice des droits civils et dignes de confiance, possédant de suffisamment d'expérience et de connaissances juridiques et techniques dans le domaine des explosifs et des engins pyrotechniques, et qui disposent des entrepôts prescrits. **

Art. 6 Demande d'autorisation

¹ *Les personnes qui désirent obtenir une autorisation pour vendre des matières explosives ou des engins pyrotechniques servant à des fins professionnelles en font la demande au département. **

² *La requête doit être établie sur une formule spéciale établie par le département et contenir les pièces et renseignements nécessaires, notamment: **

a) *un extrait du casier judiciaire;*

- b) * une attestation de domicile ou un extrait du registre du commerce certifié conforme attestant du siège commercial;
- c) un certificat de bonnes mœurs concernant le requérant et émanant de l'autorité du lieu de son domicile civil;
- d) une déclaration de solvabilité émanant de l'office des poursuites et faillites du lieu de domicile civil du requérant;
- e) * des références concernant ses connaissances professionnelles, juridiques et techniques en matière d'explosifs;
- f) un plan de situation, un plan de construction des installations et locaux servant à l'entreposage et à la vente des substances explosibles.

Art. 7 Examen des plans

¹ Le service examine les plans de construction, d'agrandissement ou de transformation des bâtiments des entreprises dans lesquels il est prévu d'entreposer des matières explosives ou des engins pyrotechniques. *

² Il communique sa décision d'approbation ou de désapprobation au département, afin que ce dernier puisse se déterminer sur la demande d'autorisation. *

Art. 8 Vente des engins pyrotechniques de divertissement - Autorisation *

¹ La vente au détail des pièces d'artifice des catégories F2 et F3 est soumise à autorisation du département ou d'un organe ou service qu'il aura désigné. *

² Ne peuvent bénéficier d'une autorisation que les entreprises inscrites au registre du commerce ou les personnes domiciliées en Suisse, jouissant de l'exercice des droits civils ainsi que d'une bonne réputation, et qui disposent de locaux d'entreposage résistant au feu et d'un responsable expérimenté dans le maniement des substances explosibles, informé des prescriptions légales en la matière et capable de prendre immédiatement les mesures de sécurité qui s'imposent en cas d'explosion ou d'incendie. *

Art. 9 Limitation - Interdiction

¹ Lorsque les circonstances l'exigent, le Conseil d'Etat pourra limiter le commerce de détail des engins pyrotechniques de divertissement à des occasions déterminées, voire interdire la vente de certaines pièces d'artifice sur tout ou partie du territoire cantonal.

3. Projet de nouveau règlement de police de la PRVC

Cette thématique est également prise en considération dans le projet de nouveau règlement de police de la PRVC ; l'article prévu repose sur la formulation proposée par l'Etat du Valais dans son règlement-type :

Art. 38 Feux d'artifice

¹ Conformément à la législation sur les substances explosibles, la demande d'autorisation de mise à feu est à adresser à l'Autorité qui requerra l'autorisation nécessaire auprès de la police cantonale.

² La vente au détail des engins pyrotechniques de divertissement est soumise à autorisation du département cantonal en charge de la sécurité ou d'un organe ou service qu'il aura désigné.

³ Pour les feux d'artifices non soumis à la législation fédérale ou cantonale, il ne peut être fait usage de pièces d'artifice que dans des circonstances autorisées par le Conseil municipal, sur préavis du commandant du feu, et dans les lieux, emplacements et heures désignés par lui.

Il convient ici de préciser que l'Autorité au sens du règlement de police de la Ville de Sierre est le Conseil municipal.

4. En pratique

Dans la pratique, on peut signaler que les utilisations non autorisées d'engins pyrotechniques ont fait l'objet de plusieurs interventions de la PRVC, avec identification des auteurs et saisies de matériel, voire dénonciation au Tribunal de police.

5. Conclusion

On constate donc que les demandes d'autorisation de mise à feu sont du ressort de la police cantonale. En ce qui concerne la vente des engins pyrotechniques, l'autorisation est délivrée par le département cantonal en charge de la sécurité.

Pour ce qui est des feux d'artifices non soumis à la législation fédérale ou cantonale, c'est le Conseil municipal qui est l'autorité de décision, sur préavis du commandant du feu. L'exécutif communal se base sur les législations concernées lors du traitement des dossiers et les demandes d'autorisation sont examinées au cas par cas ; l'exécutif communal tient compte de la portée environnementale ainsi que du respect de la faune domestique et sauvage lors de son processus de décision.

 Pierre Berthod
Président

 Benoît Emery
Secrétaire municipal

Sierre, le 12 mars 2026

Réponse à l'interpellation déposée par le conseiller général Fabien Robyr relative au démantèlement de Graben

Enoncé de la question

Le conseiller général Fabien Robyr a déposé une interpellation écrite relative au démantèlement de Graben, dont voici le texte :

Interpellation écrite (Art. 37 RCG)

Sujet : Démantèlement Graben

Auteur : Fabien Robyr

À la suite de l'approbation par les conseillers généraux en décembre 2024 puis par le peuple en juin 2025 du projet de la Valais Arena et du quartier de Condémines, la patinoire de Graben semble être vouée à disparaître. Se posent alors diverses questions :

- Le coût de la démolition a-t-il été chiffré clairement par la Municipalité ? D'autres bâtiments devront-ils être démolis ?
- Les patinoires étant sensiblement des structures ayant une incidence sur la qualité du sol, l'assainissement et la dépollution des sols ont-ils été chiffrés ?
- Un échéancier des différents travaux dans le quartier a-t-il été planifié ?
- Après la démolition et l'assainissement, quel sera le tracé définitif de la route de la Plaine ?
- Concernant la future utilisation des terrains actuellement occupés par la patinoire de Graben la Municipalité en s'appuyant sur le plan directeur des infrastructures sportives de décembre 2012, envisage-t-elle de privilégier un aménagement répondant aux besoins collectifs, comme pour exemples un espace sportif en plein air destiné aux élèves des écoles voisines ou une zone de détente pour nos concitoyens et concitoyennes, plutôt que de transformer ce site en zone à bâtir ?

Fabien Robyr



Réponses

1. *Le coût de la démolition a-t-il été chiffré clairement par la Municipalité ? D'autres bâtiments devront-ils être démolis ?*

La démolition a été estimée à 1,5 million. Ce montant a été chiffré sur la base d'un calcul du coût au m³, par comparaison avec des structures similaires, mais sans offre d'entreprises ni études concernant le tri des matériaux ou d'éventuels polluants. Les études seront réalisées afin de préparer la mise à l'enquête de la démolition, basée sur la législation en vigueur à ce moment-là. Il sera ensuite possible d'être plus précis dans l'évaluation du coût puis de rédiger les appels d'offre aux différentes entreprises.

Concernant les autres bâtiments à démolir, en 2027, la municipalité projette la démolition de la maison située en bordure de route, l'ancien garage Willy Fournier actuellement occupée par l'association Satellite. L'autorisation de construire pour réaliser ce travail a déjà été obtenue et les travaux devraient être inscrits au prochain budget. Ainsi, la Ville aura un meilleur accès aux infrastructures techniques de la patinoire dont le fonctionnement et la maintenance doivent être garantis aussi longtemps que la nouvelle halle de glace n'est pas réalisée. La démolition de ce bâtiment permettra également au HC Sierre de déployer ses activités dans un périmètre plus dégagé. Il pourra y installer la tente qui accueille la cantine et améliorer les conditions d'accueil des supporters, ceci dans le but d'accompagner l'évolution du HC Sierre vers la ligue supérieure.

A noter qu'avant d'évaluer le coût de la démolition future, la municipalité analyse de manière minutieuse et la plus économe possible les montants des travaux encore nécessaires pour garantir le maintien des installations techniques de Graben. Des investissements sont vraisemblablement encore à prévoir.

2. *Les patinoires étant sensiblement des structures ayant une incidence sur la qualité du sol, l'assainissement et la dépollution des sols ont-ils été chiffrés ?*

L'ammoniac utilisé pour le système de création du froid pourrait engendrer une pollution des sols en cas de fuite ou d'incendie. En 2003, l'ancienne installation qui contenait 3500 kg d'ammoniac, alors répartie dans tout le système de distribution, a été assainie et remplacée par une installation ne contenant plus que 180 kg d'ammoniac, exclusivement contenue dans le local technique, dans une citerne avec un bac de rétention. Jusqu'à aujourd'hui, il n'y a eu aucun incident de nature à engendrer de pollution du sol à notre connaissance.

3. *Un échéancier des différents travaux dans le quartier a-t-il été planifié ?*

Actuellement, le HC Sierre et la ville préparent une mise à l'enquête afin de positionner la nouvelle tente qui accueillera les spectateurs pour le HC Sierre suite aux démolitions planifiées ainsi qu'un container technique pour la Ville.

En 2027, dès la fin de la saison de hockey, la ville projette la démolition de l'ancien garage Willy Fournier ainsi que de son garage et d'un petit dépôt. Après ces travaux, la place sera goudronnée. Le tout devrait être réalisés avant le début de la saison 27-28.

Les travaux de démolition de la patinoire de Graben seront planifiés après la mise en service de la nouvelle halle de glace, soit vers 2033.

4. Après la démolition et l'assainissement, quel sera le tracé définitif de la route de la Plaine ?

Le tracé définitif de la nouvelle route qui devrait succéder à la patinoire n'a pas encore été mis à l'enquête publique et n'est pas définitif. Toutefois, ses contours provisoires ont déjà été dessinés selon deux variantes qui toutes les deux partent de la route de la Plaine, plongent sous la ligne de chemin de fer pour ressortir à l'ouest du garage Mercedes, en face de la place de jeux du Rond-Point-Paradis. Cette nouvelle route empruntera un ouvrage souterrain qui a déjà été réalisé par la ville sous la voie CFF dans le cadre de travaux sur la ligne CFF.

5. Concernant la future utilisation des terrains actuellement occupés par la patinoire de Graben la Municipalité en s'appuyant sur le plan directeur des infrastructures sportives de décembre 2012, envisage-t-elle de privilégier un aménagement répondant aux besoins collectifs, comme pour exemples un espace sportif en plein air destiné aux élèves des écoles voisines ou une zone de détente pour nos concitoyens et concitoyennes, plutôt que de transformer ce site en zone à bâtir ?

La municipalité a prévu de maintenir ces parcelles en zone d'intérêt général. Ce périmètre pourrait accueillir des surfaces de détente ou de sport de plein air, de manière définitive ou provisoire, ou un bâtiment d'intérêt général. La municipalité se doit de conserver des réserves foncières pour répondre aux besoins publics futurs. Pour l'heure, aucun projet de réaménagement suite à la démolition de Graben n'a été imaginé.


Pierre Berthod
Président


Benoît Emery
Secrétaire municipal

Sierre, le 12 mars 2026

**Réponse à l'interpellation
déposée par la conseillère générale Nadine Fuchs
relative au remplacement du revêtement de la passerelle
de la gare de Sierre**

Enoncé de la question

Le 31.01.2026, la conseillère générale Nadine Fuchs a déposé une interpellation sur le remplacement du revêtement de la passerelle de la gare de Sierre, dont voici le texte :

INTERPELLATION

Remplacement du revêtement de la passerelle de la gare de Sierre

La passerelle de la gare de Sierre est un axe de passage central et fortement fréquenté quotidiennement par de nombreux, écoliers, personnes âgées, familles ainsi que des personnes à mobilité réduite.

Or, le revêtement actuel de cette passerelle est inadapté et dangereux, en particulier par temps de pluie, de neige ou de gel. Le sol devient extrêmement glissant, ce qui augmente fortement le risque de chutes et d'accidents. Plusieurs usagers ont fait état de glissades, mettant en évidence un problème récurrent de sécurité.

Au regard de cette situation, il apparaît nécessaire que le revêtement de la passerelle soit remplacé par un matériau antidérapant, durable et adapté aux conditions climatiques locales, afin de garantir la sécurité des usagers en toutes saisons.

Par la présente interpellation, je demande donc au Conseil municipal:

- de prendre acte du caractère dangereux du revêtement actuel;
- de s'engager à procéder à son remplacement dans les meilleurs délais;

La sécurité des usagers doit primer sur toute autre considération. Une intervention rapide permettrait d'éviter des chutes et de renforcer la qualité des infrastructures publiques de la Ville de Sierre.

Sierre, le 31 janvier 2026

Nadine Fuchs

Réponses

Contexte

Le revêtement initial de la passerelle de la gare, posé en 2017 lors d'une première étape et finalisé en 2019, a présenté une usure prématurée, caractérisée notamment par l'apparition de fissures. Les analyses réalisées ont démontré que les caractéristiques du matériau utilisé ne répondaient pas de manière satisfaisante aux contraintes spécifiques de cet ouvrage, tant en termes de résistance mécanique, d'adhérence que de durabilité. Ces dégradations soulevaient également un enjeu pour la pérennité de l'infrastructure. En effet, la présence de fissurations pouvait favoriser les infiltrations d'eau et, à terme, affecter les couches situées sous le revêtement. Il convient par ailleurs de rappeler que la passerelle présente des conditions d'exploitation particulièrement exigeantes. L'ouvrage est fortement exposé aux variations climatiques, de température et d'humidité, ainsi qu'aux rayonnements UVs et aux effets du vent (passage des trains). Il se caractérise aussi par une pente très faible, qui limite l'écoulement des eaux de surface.

Face à cette situation, plusieurs expertises ont été sollicitées auprès d'entreprises spécialisées et de leurs fournisseurs. Sur la base de ces analyses, le mandat de remplacement a été attribué à l'entreprise Lourejoint SA pour la mise en œuvre d'un système de résine multicouche de la gamme Alsan (fiches techniques annexées). Cette gamme de produits est conforme au marquage CE (Conformité Européenne) par une vérification ATE (Agrément Technique Européen) et certaines de ces couches disposent également des certifications ecobau 2 et Minergie-ECO. Cette solution a été retenue en raison de ses meilleures performances mécaniques, de sa capacité à résister aux conditions météorologiques extérieures et de ses propriétés antidérapantes accrues, particulièrement adaptées aux ouvrages tels que les ponts et passerelles. Le montant des travaux s'est élevé à CHF 120'023.85 TTC.

Les interventions réalisées au printemps 2025 ont consisté à remplacer intégralement la couche superficielle de la superstructure. L'ensemble des fissures a fait l'objet d'un traitement préalable et le revêtement ainsi que les raccords ont été entièrement refaits. La teinte choisie a également été adaptée afin d'améliorer la résistance du matériau aux UVs. Ces travaux n'ont en revanche pas modifié la couche d'étanchéité sous-jacente ni la géométrie de l'ouvrage, notamment les dévers existants (pentes latérales).

Réponses aux questions

6. Sécurité des usagers et remplacement du revêtement

Dans l'interpellation de la conseillère générale Nadine Fuchs, les phénomènes évoqués concernent la sécurité des usagers lors de conditions météorologiques pluvieuses ou en présence d'humidité et de basses températures (neige ou gel). Ces observations ne sont toutefois pas liées au caractère antidérapant du nouveau revêtement. Une inspection a été réalisée le 16 février 2026 par l'entreprise Lourejoint SA, en présence de son fournisseur. Il en ressort que la stagnation ponctuelle de l'eau s'explique principalement par la configuration de la passerelle et par l'évacuation limitée des eaux de surface, liée aux faibles pentes de l'ouvrage. Dans ces conditions, l'écoulement naturel de l'eau est insuffisant pour compenser la rétention liée à la tension de surface élevée du matériau, laquelle témoigne d'une bonne qualité d'adhérence du revêtement. Il convient également de préciser qu'à la suite de la pose encore récente, un léger phénomène de ressuage peut apparaître. Ce dernier forme un mince film superficiel de nature grasse, susceptible d'accentuer cette rétention d'eau, mais qui tend à disparaître progressivement avec le temps et l'usage.

Afin d'accélérer ce processus, un nettoyage spécifique sera prochainement effectué à l'aide de brosses douces et d'un produit dégraissant recommandé par le fournisseur. Cette intervention devrait contribuer à réduire la stagnation de l'eau observée à certains endroits sans altérer les propriétés d'adhérence.

Durant la période hivernale, le déneigement et le salage de la passerelle sont assurés par les services communaux. Une attention particulière a été demandée pour cet ouvrage et les services techniques poursuivent leurs ajustements afin d'identifier les modalités de salage les plus adaptées à cette surface. Pour l'heure, le choix du produit de déverglaçage s'est porté sur un sel à action prolongée sur 24 heures environ.

En définitive, un nouveau remplacement du revêtement ne permettrait pas de résoudre la problématique soulevée. Une amélioration structurelle impliquerait en réalité une transformation complète de la structure et de la superstructure de la passerelle. De tels travaux relèveraient d'interventions lourdes de génie civil et engendreraient des coûts se chiffrant à plusieurs centaines de milliers de francs au moins.

Dans ce contexte, les services techniques continueront à suivre attentivement l'évolution de la situation et renforceront les mesures d'entretien et de surveillance de cet ouvrage, en particulier durant les périodes hivernales.


Pierre Berthod
Président


Benoît Emery
Secrétaire municipal

Sierre, le 12 mars 2026